



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR OU TUTRICE DE MAISONNEE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant Création

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant Création

Le service national universel (SNU) est un dispositif porté par l'Etat, qui peut être mis en œuvre sur les territoires avec des partenaires associatifs. **Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans.** Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il vise à **renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.** Le séjour de cohésion constitue la première étape du SNU, avant la réalisation d'une mission d'intérêt général, puis une expérience d'engagement à plus long terme.

En 2023, plus de 40000 jeunes en France, dont 1800 en région Centre Val de Loire ont vécu l'expérience marquante des séjours de cohésion. Cette année 2024 voit le nombre de séjours prévus augmenter sensiblement ; deux types de séjours vont s'alterner : les séjours SNU hors temps scolaire (HTS), ouverts aux jeunes inscrits individuellement, et les séjours SNU "classes et lycées engagés" ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement et/ou une classe labellisés "CLE".

Pour en savoir plus sur le SNU : <https://www.snu.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les "CLE" : <https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la concertation et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour permettre de partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Dates prévisionnelles des séjours de cohésion du second semestre 2024 :

1. du 21 Oct au 31 Oct 2024 (Volontaires individuels)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, **s'adresser aux contacts prévus au paragraphe 5.**

RATTACHEMENT :

Direction ou service :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) Service de la jeunesse, de l'engagement et du sport de chaque département ou un délégataire associatif
-------------------------------	--

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

Pour un centre d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées) : encadrement « standard »

o 1 chef de centre

o 2 adjoints au chef de centre

o 3 cadres spécialisés

o autant de cadres de compagnie et de tuteurs nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

Une équipe de soutien de trois personnes est à disposition du chef de centre et de ses adjoints. Elle appuie les cadres de compagnie et les tuteurs. Cette équipe est composée :

- d'un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistique ;
- d'un référent sanitaire du séjour qui peut dispenser les soins infirmiers aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé selon les procédures prévues par le cadrage national et qui seront explicités au candidat par la cheffe de projet et contribue à la promotion de la santé ;
- d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion.

1 - DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

NOMBRE DE JEUNES A ENCADRER : 12 à 14 JEUNES VOLONTAIRES DE 15/17 ANS

Cadre de proximité immédiate des volontaires pendant les deux semaines du stage de cohésion, le tuteur ou la tutrice partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Le tuteur ou la tutrice veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés
 - Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, ...
 - Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
 - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
 - Faire le lien avec les cadres de compagnie pour les éventuelles difficultés
3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échanges démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - S'assurer que chaque jeune vive une expérience de mixité et de rencontre de l'autre
4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, le tuteur ou la tutrice peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- D'autres ministères
- Les collectivités territoriales
- Les associations
- Les familles des jeunes

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

2 - LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, capes,...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPETENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- Pour certains : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

3 – CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels en Contrat d'Engagement Éducatif avec les services de l'Etat

- Salaire brut journalier indicatif 68,90 € (hors indemnité congé payé)
- Temps de repos conformément au titre du contrat d'engagement éducatif (repos hebdomadaire durant le séjour rémunéré, repos compensateur rémunéré à hauteur de 4 jours)

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- Indemnité par décret n° 2022-243 du 10 Mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels en CDD :

Selon convention et réglementation spécifique à l'employeur concerné

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

4 – MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 31 Janv 2025